



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 26 NOVEMBRE 2013
A 20H00

Le 26 novembre 2013, à 20h00 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, désignés par les Conseils municipaux respectifs des quinze communes membres, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 novembre 2013 par Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (*pouvoir de M. Hervé HOCQUARD*), Mme Martine ARNAL (*pouvoir de M. Philippe LEJEUNE*), Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER (*pouvoir de Mme Geneviève MORGUE*), M. Hadi HMAMED (*pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI*), Mme Roselyne LECOMTE, M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Christian JOUANE*), M. Ludovic JAMET (*pouvoir de M. Alain-Louis MIE*), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET (*pouvoir de M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*arrivée après la motion*), M. Alain NOURISSIER (*arrivé après la motion*), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Roland de HEAULME (*pouvoir de M. Jean GUILBERT*), Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (*pouvoir à Mme BANULS*), M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Philippe LEJEUNE (*pouvoir à Mme Martine ARNAL*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), Mme Geneviève MORGUE (*pouvoir à M. Patrice PANNETIER*), M. Etienne DUPONT, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir à M. Hadi HMAMED*), Mme Pascale RENAUD, M. Christian JOUANE (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Alain-Louis MIE (*pouvoir à M. Ludovic JAMET*), Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir à M. Guy HEMET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Laurent DELAPORTE*), M. Erik LINQUIER, M. Jean GUILBERT (*pouvoir à M. Roland de HEAULME*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 19 novembre 2013
Date d'affichage de la convocation : 19 novembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74
Nombre de membres présents : 53
Nombre de pouvoirs : 13
Excusés : 8

Motion :

Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur la ligne L du Transilien.

Les élus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, réunis en Conseil communautaire le 26 novembre 2013, ont décidé par le vote d'une motion de s'associer aux réclamations des usagers de la ligne L du Transilien.

Les élus considèrent en effet qu'il est intolérable que les usagers soient victimes à répétition de retards, de suppressions de trains matin et soir, de quais et de wagons bondés, sans qu'aucune justification ni modification ne soient apportées par les exploitants et responsables de la ligne, à savoir le STIF et la SNCF.

Le fonctionnement simplement « normal » de cette ligne desservant La Défense permettrait de soulager deux autres lignes en état de saturation, à savoir le RER A et la ligne 1 du métro.

Plus de 290 000 usagers sont touchés quotidiennement et 40 gares sont concernées dont celles de La Celle Saint-Cloud, La Défense Grande Arche, Saint-Lazare, Versailles Rive Droite et Viroflay Rive Droite.

Cette ligne, créée en 1837, voit circuler 720 trains par jour et est l'une des plus fréquentées du réseau Transilien. Il donc est indispensable que la SNCF et le STIF assument leurs responsabilités et remédient au plus vite à ces dysfonctionnements, au minimum en proposant un plan pluriannuel d'investissement sur les infrastructures ainsi qu'une communication permanente et réactive sur l'état quotidien de la ligne.

Les élus de Versailles Grand Parc estiment que ce constat et ces demandes peuvent être également appliqués à la ligne C du RER.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 64 (incluant les pouvoirs)

Le projet de motion mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2013.11.01 : Débat d'orientations budgétaires 2014.

□ M. François de MAZIÈRES, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

N° de l'ordre du jour :

2013.11.02 : Ajustement de l'attribution de compensation de Bièvres.

□ M. François de MAZIÈRES, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) décide de rectifier l'attribution de compensation versée à Bièvres pour les années 2013 et suivantes pour tenir compte du reversement par Vélizy-Villacoublay de 26 % du produit de TP du magasin d'usines de Villacoublay :

Attribution de compensation des années 2013 et suivantes	Montant d'AC rectifié le 25/06/13	Ajustement TP Usine Center	Montant rectifié
BIEVRES	4 472 496,00 €	33 362,00 €	4 505 858,00 €

2) décide de régulariser sur l'exercice 2013 les attributions de compensation versées les années précédentes :

Attributions de compensation : régularisation 2010-2012	Montant
ANNEE 2010	33 362,00 €
ANNEE 2011	33 362,00 €
ANNEE 2012	33 362,00 €
TOTAL 2010-2012	100 086,00 €

3) dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 014, nature 73921 : « attributions de compensation » pour la rectification de l'attribution de compensation 2013 et 73928 : « autres reversements de fiscalité » pour la régularisation des attributions de compensation 2010-2012.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 53

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2013.11.03 : Vidéoprotection - Adoption du schéma directeur 2013-2015, fixation de la participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux dépenses communales et modification de la convention relative à la vidéoprotection urbaine passée avec les communes.

□ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte le projet de schéma directeur de la vidéoprotection 2013-2015 de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *fixe la participation de Versailles Grand Parc aux dépenses communales liées à l'extension du système de vidéoprotection dans le cadre de ce schéma à 10 € par habitant pour les communes membres au 1^{er} janvier 2014 ;*
- 3) *fixe la participation complémentaire de Versailles Grand Parc aux dépenses communales liées à l'extension du système de vidéoprotection dans le cadre de ce schéma à 20 € par habitant pour les communes adhérant au programme 2013-2015 mais n'ayant pas bénéficié du programme 2010-2012 ;*
- 4) *approuve le projet d'avenant à la convention relative à la vidéoprotection passée avec les communes membres ;*
- 5) *autorise le Président, ou son représentant, à signer les avenants nécessaires ou documents afférents ;*
- 6) *autorise le Président, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 53

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2013.11.04 : Conventions de partenariats pédagogiques et artistiques conclues par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR).

□ M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes des conventions de partenariats pédagogiques et artistiques entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de*

Versailles, le Centre de Musique Baroque de Versailles et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Vallée de Chevreuse d'une part et le Versailles Jazz Festival d'autre part ;

- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les dépenses sont prévues au budget de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 53

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2013.11.05 : Conventions d'hébergement et d'accompagnement et avenant à la convention d'hébergement initiale proposés aux entreprises par la pépinière de Versailles Grand Parc.

☐ M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes des conventions d'hébergement et d'accompagnement de 24 mois, initiale et de prolongation, et l'avenant à la première convention d'hébergement de 23 mois proposés aux entreprises par la pépinière de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *dit que les recettes sont comptabilisées sur la nature 752 : « revenus des immeubles » et 70878 : « remboursement de frais par d'autres redevables », fonction 901 : « pépinière d'entreprises ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 53

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2013.11.06 : Tarifs de la pépinière d'entreprises de Versailles Grand Parc pour la location des bureaux, des parkings, des salles de réunion, les services et la domiciliation.

☐ M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2013

le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les tarifs de la pépinière d'entreprises applicables à compter du 1er janvier 2014 pour les bureaux, les parkings, les salles de réunion, les services, la domiciliation ;*
- 2) *inscrit les recettes correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur les natures 752 pour « la location des bureaux, des parkings et des salles de réunion », 70878 pour « les services et la domiciliation », et 165 pour « le dépôt de garantie », fonction 901 : « pépinière d'entreprises ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 53

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par déléation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services